

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 15 (1987)
Heft: 58

Artikel: Le livre-d'or des mainteneurs
Autor: Burnet, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE LIVRE-D'OR DES MAINTENEURS

En 1954, un premier grand concours romand de patois fut organisé, qui connut un succès complet. Le dépouillement et le classement des travaux présentés, ainsi que la constitution du pavillon des prix demandèrent du temps et de la peine, si bien que la proclamation des résultats et la remise des prix ne put se faire qu'au début de mars 1955, un dimanche après-midi, dans le grand studio de la Radio. C'est à cette occasion que furent désignés et honorés les premiers "Mainteneurs".

L'année suivante, 1956, voit se dérouler la première fête grandiose des Patoisants romands, à Bulle. Là aussi : désignation de Mainteneurs qui ne sont pas nécessairement des patoisants chevronnés; ainsi par exemple, le grand meneur de jeu, Fernand Louis Blanc de la Radio et à titre posthume, l'imprimeur du Conte, Jean Bron.

Cinq ans plus tard, c'est Vevey qui reçoit, en mai 1961, les patoisants romands, les lauréats du concours ainsi que les nouveaux Mainteneurs, comme en 1955 et 56.

Et bien, c'est seulement le dimanche 5 novembre 1961, en séance du Conseil présidé par Joseph Gaspoz, qu'il est question pour la première fois, d'un Livre-d'Or des Mainteneurs, par Eugène Wiblé.

En Conseil du 28 janvier 1962, nouvelle allusion à ce fameux livre, par M. Wiblé, professeur honoraire, créateur et premier conservateur des Archives sonores patoises à la Radio.

Enfin, cette note qui a toute sa valeur : en séance du Conseil le dimanche 3 juin 62, à Sion, M. Wiblé recommande aux Mainteneurs de remplir et de lui adresser le questionnaire qu'ils ont reçu concernant le Livre-d'Or.

Hélas ! quatorze jours plus tard, soit le 17 juin 1962, M. Wiblé, qui avait quitté la ville de Genève pour une maison de campagne à Cartigny, rend le dernier soupir.

C'est M. Adolphe Decollogny, de Lausanne, président vaudois qui va rédiger toutes les biographies des Mainteneurs mentionnés ci-dessus, outre les promotions 1965 (St-Ursanne) et 1969 (Savièse)...

A la mort de M. Decollogny, en 1972, le Livre-d'Or a passé dans les mains de l'auteur de cet article.

C'est ainsi que, en 1973 à Treyvaux ; en 1977, à Mézières (VD) et 1981 à Delémont, j'ai remis à chaque nouveau mainteneur une enveloppe de notre Fédération, contenant l'insigne-or et un questionnaire pour permettre la rédaction de la notice dans le Livre-d'Or. Ce fait est indiscutable.

L'établissement du premier questionnaire fut l'œuvre de M.

Wiblé qui y mit toute sa science et sa rigoureuse précision. Tant et si bien que les mainteneurs qui se sont beaucoup dévoués dans leur milieu n'ont pas été des phénix de la plume patoise, se sont sentis gênés et ont attendu longtemps avant de répondre. Tenez, par exemple, que répondrez-vous à quelqu'un qui vous demandera ceci : "Pour la diffusion de vos travaux, à quel éditeur vous êtes-vous adressé" ?

Voici, selon le texte de MM. Wiblé et Decollogny, l'ordonnance des questions. Celles-ci ont été simplifiées au maximum.

Questionnaire

- 1 - Votre date de naissance (jour, mois, année.)
- 2 - Votre commune d'origine, votre ou vos divers domiciles, la profession que vous avez exercée, votre activité accessoire (loisirs, etc.)
- 3 - (le plus important) : votre patois - origine aussi précise que possible - Le patois de votre père, de votre mère. Dans quelles circonstance l'avez-vous appris et pu le conserver. Relations avec le voisinage, etc.
- 4 - Les sociétés dont vous faites partie (en liaison avec le patois ou les traditions populaires). Les récompenses qu'elles vous ont remises à l'occasion.
- 5 - Votre activité comme patoisant : travaux réalisés, textes, poésies, chants, théâtre, articles dans les journaux, cours suivis ou donnés, causeries. (Pour les travaux publiés : titres et dates, svp.) — Notes diverses.... école, service militaire, Eglise.... (toujours sous l'angle du patois).

Après expérience faite et réflexion, je pense que le Livre-d'Or est précieux, surtout en ce qui concerne les mainteneurs, avancés en âge lors de leur désignation ; les personnes relativement jeunes peuvent accomplir des performances depuis leur remise de l'insigne... le livre n'en dira rien ! En tout cas, les dates de rédaction sont importantes.

Et maintenant cette remarque concernant la tenue du livre. De deux choses l'une : ou bien ce Livre (classeur à anneaux) se partage en quatre, selon nos quatre cantons patoisants, ou bien on le confie, pour de nombreuses années, à une personne dévouée qui en fera sa chose. Le changement quadriennal de rédacteur ne peut qu'être préjudiciable.

Paul Burnet